

# licence/assurance obligatoire a l'inscription

Notre association est assurée en RC Pour les dommages que vous pouvez subir lors d'un entrainement à condition que la faute de notre Club soit mise en cause et prouvée. Vous avez la possibilité de souscrire une licence qui vous assure une couverture en cas d'accident.

*Conditions générales des informations relatives à la notice d'assurance et des garanties complémentaires disponibles sur demande ou a la page 10 a 14 du livret des licences.*

Détails sur la fiche de la licence.

Prix F.F.K.D.A : 34 € (kempo-boxing/jutsu)

F.F.S.C.I : 35 € (Thai/kick boxing/pancrace)

(Voir les garanties)

*DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 38 DE LA LOI*

*84610 DU 16 JUILLET 84, JE RECONNAIS QUE L'ASSOCIATION CLUB*

*YOSEIKAN M'A PROPOSE DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE/LICENCE*

*COMPLEMENTAIRE POUR UNE MEILLEURE COUVERTURE. (Licence f.f.k.d.a)*

La licence vous assure pour les entrainements au club, en compétition, ou en stage Inter clubs et entrainements de masse pour l'année sportive, et la reconnaissance de Vos grades. (Professeurs officiels diplômés d'état)

**JE DECIDE D'ADHERER A LA LICENCE/ASSURANCE GARANTIES DE  
BASE AUX ACCIDENTS CORPORELS**

OUI JE SOUSCRIS

signature.....

Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique des arts martiaux et des cours de boxes.

*Conditions générales des informations relatives à la notice d'assurance et des garanties complémentaires disponibles sur demande ou a la page 10 a 14 du livret des licences.*

**NB : la non fréquentation ou départ du club ne pourra donner lieu à un remboursement total ou partiel.**

**LU ET APPROUVE (écrire a la main) .....**

**FAIT A TOULON LE : .....**

**INITIALES** .....

**SIGNATURE.**